



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MC-Cleaner G**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Décapant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :	MC-BAUCHEMIE Müller Am Kruppwald 2-8 D-46238 Bottrop Tel.: +49(0)2041 101-0 Fax.: +49(0)2041 101-400	MC-Chimie SARL 8 Avenue Marchande F-57520 Grosbliederstroff Tel + 33 3 87 27 29 46 Fax + 33 3 87 27 29 47
--------------------------	--	---

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Terpene

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336, EUH066	30-60%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8 Reg.nr.: 01-2119493353-35-XXXX	Terpene Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥10-<25%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1	Carbonate de propylène Eye Irrit. 2, H319	10-30%
CAS: 56539-66-3	3-méthoxy-3-méthylbutane-1-ol Eye Irrit. 2, H319	10-30%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	<10%

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Indications générales :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.

(suite page 4)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 3)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Tenir des appareils de protection respiratoire.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 3

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

· **DNEL**

CAS: 8028-48-6 Terpene

Oral	DNEL	4,44 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	8,89 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	31,1 mg/m ³ (ArL)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Dermique	DNEL	153,5 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	275 mg/m ³ (ArL)

· **PNEC**

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC	0,635 mg/l (Fri)
	100 mg/l (Kla)
	0,0635 mg/l (Mew)
PNEC	0,29 mg/kg dwt (Bod)
	0,329 mg/kg dwt (Mee)
	3,29 mg/kg dwt (Sue)

· **Indications complémentaires**

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de**

protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 6)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 5)

- **Protection respiratoire :**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Filtre A.
En cas d'exposition brève ou de faible pollution, ou lorsque l'application est réalisée dans un espace confiné avec une ventilation mécanique adéquate répondant aux exigences des autorités locales, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de la circulation d'air.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
Temps de rupture: > = 60 min
- **Protection des yeux/du visage**
non nécessaire.
- **Protection du corps :**
Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** incolore
- **Odeur :** caractéristique
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 36 °C (CAS: 64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère)
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** 0,7 Vol % (CAS: 8028-48-6 Orange juice oil)
- **supérieure :** 6,1 Vol % (CAS: 8028-48-6 Orange juice oil)
- **Point d'éclair :** 47 °C
- **Température d'inflammation :** 270 °C (CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde)
- **pH** Non déterminé.

(suite page 7)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 6)

· Viscosité :	
· Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:	Non déterminé. 10000 mPas
· Solubilité l'eau :	non ou peu miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	2,5 hPa (CAS: 67-68-5 diméthylsulfoxyde)
· Densité et/ou densité relative Densité à 20 °C:	0,98 g/cm ³

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 7)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 8028-48-6 Terpene

Oral	LD50	>4400 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Kaninchen)

CAS: 108-32-7 Carbonate de propylène

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rbt)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8500 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

- **de la peau :** *Provoque une irritation cutanée.*
- **des yeux :** *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- **Sensibilisation :** *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 9)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 8)

- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96h 134 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

161 mg/l (Pimephales promelas)

EC50 >1000 mg/l (BEL)

EC50/48h >500 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 47,5 mg/l (Ory)

EC50/3d >1000 mg/l (Selenastrum capricornutum)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque : Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 9)

· **Catalogue européen des déchets**

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Terpene, acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Orange juice oil, 2-methoxy-1-methylethyl acetate), MARINE POLLUTANT

· **IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Orange juice oil, 2-methoxy-1-methylethyl acetate)

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 10)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3

· **IMDG, IATA**

· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· **Polluant marin :**

Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler :**

30

· **No EMS :**

F-E, S-E

· **Stowage Category**

A

· **14.7 Transport maritime en vrac**

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**

· **Quantités exceptées (EQ):**

E1

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(TERPENE, ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE), 3, III, DANGEREUX POUR

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 11)

L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :

Tableau des maladies professionnelles n°49 bis "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

(suite page 13)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/14

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 12)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité

· **Date de la version précédente:**

13.10.2021

· **Numéro de la version précédente:**

27

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 14)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/14

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.05.2024

Révision: 19.04.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit MC-Cleaner G

(suite de la page 13)

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

**· * Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR